

CONVENTION à passer avec la S.E.C.M.O. pour études projet assainissement de la Ville et projet réfection des rues des hauts de la Ville et des chemins vicinaux.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Juillet 1955

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération en date du 25 Février 1955 vous avez bien voulu adopté le vote d'un emprunt de 10 millions à contracter avec la Caisse Centrale nécessaires aux frais d'études des travaux d'assainissement de la Ville.

Je vous demande donc de m'autoriser à contracter cet emprunt avec cet organisme et de prendre l'engagement d'inscrire chaque année au budget de la Commune les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt ainsi que de ses intérêts au taux de 3 % pour une durée maximum de 15 années.

Pour que ces travaux puissent être menés à bien il nous faut nous adresser à un organisme spécialisé. Je n'en vois point d'autre que la S.E.C.M.O. qui nous a donné toute satisfaction dans l'élaboration des plans et devis de l'adduction d'eau de la Commune de Saint-Denis.

Je vous demande en conséquence de me permettre de lui confier ces nouveaux travaux.

La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer nous demande en outre en vue de compléter notre dossier d'une demande d'avance de 100 millions destinés au financement des travaux de réfection du réseau routier de la Commune de Saint-Denis de lui en dresser un devis. Nous pourrions également, ce me semble, nous en remettre à la S.E.C.M.O. J'établirais une convention qui serait alors soumise à l'approbation préfectorale.

Je mets aux voix:

- 1°) l'autorisation de contracter un emprunt de 10 millions avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer pour frais d'études des travaux d'assainissement de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

2°) l'engagement d'inscrire chaque année au budget de la Commune les ressources nécessaires tant à l'amortissement de cet emprunt que de ses intérêts, au taux de 3 % et pour une durée maximum de 15 années;

Adopté à l'unanimité.

1°) l'autorisation de confier tant les travaux d'études des égouts de la commune que du devis de réfection de notre réseau routier à la

de façon à assurer l'écoulement normal des eaux de la Rivière du Butor.

qui vous sera soumis pour le nettoyage de cet égout.

qui concerne les travaux  
d'études des égouts  
de réfection de notre réseau  
de Paris, comparé à la section  
de Paris le 23 décembre 1900  
Le Préfet de l'arrondissement  
A. B.otte